



Y-a-t-il, fraude à la prestation compensatoire ?

Par **betty0104**, le **04/05/2009** à **22:43**

Bonjour.

Mon "ex", me doit toujours la prestation compensatoire.
Divorce définitif, depuis 01/2006.

Or, il vient de me dire, qu'il a fraudé sur sa déclaration sur l'honneur, qu'il a remis au Juge, pour le calcul de cette même prestation compensatoire.

Il a fait croire, que j'avais la moitié des propriétés, qui étaient inscrites sur les documents qu'il a fourni, et c'est faux, je n'ai rien ou presque ...

Il n'a pas non plus déclaré une grosse somme d'argent, qui provenait de la vente d'un bien qu'il a effectué, pendant la procédure de divorce...

Ce qui fait, que, j'ai eu une misère comme prestation, après 40 ans de vie commune , 6 enfants et une maigre retraite ...

Quels sont mes recours ?

Je vous remercie.